
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GIP GRADES ESEA NOUVELLE AQUITAINE
N° 2017/CA002 EN DATE DU 19 DECEMBRE 2017**

Objet : Adhésion pour l'attribution obligatoire auprès de l'ALPI

Le 19 décembre 2017, le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DELENGAIGNE.

Au cours de cette délibération, il a été approuvé les points suivants :

Article 1 :

Adhésion à l'ALPI pour **l'attribution obligatoire** ci-après :

- Accès à l'extranet départemental
- Formation

oui non
 oui non

Article 2 :

Approbation des statuts ci-annexés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Madame Noëlle SAINT-UPERY,
Direction ESEA NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur Hervé DELENGAIGNE,
Présidence Conseil Administration

